

**APPEL A PROJETS
POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL**

**MISE A DISPOSITION DE 5 EMPLACEMENTS POUR
L'IMPLANTATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES ET
COMMERCIALES**

GARE D'EAU DE LILLE (NORD - 59)

PIECE 3 : DOSSIER DE CANDIDATURE

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE A VNF DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont à envoyer en version électronique uniquement, dans les conditions fixées dans l'avis d'appel à projets au plus tard le :

2 juin 2025 – 17h00

I) DOSSIER RELATIF A LA CANDIDATURE

Présentation du candidat ou du groupement (* joindre si besoin, une note descriptive)

Nom du candidat ou des membres du groupement

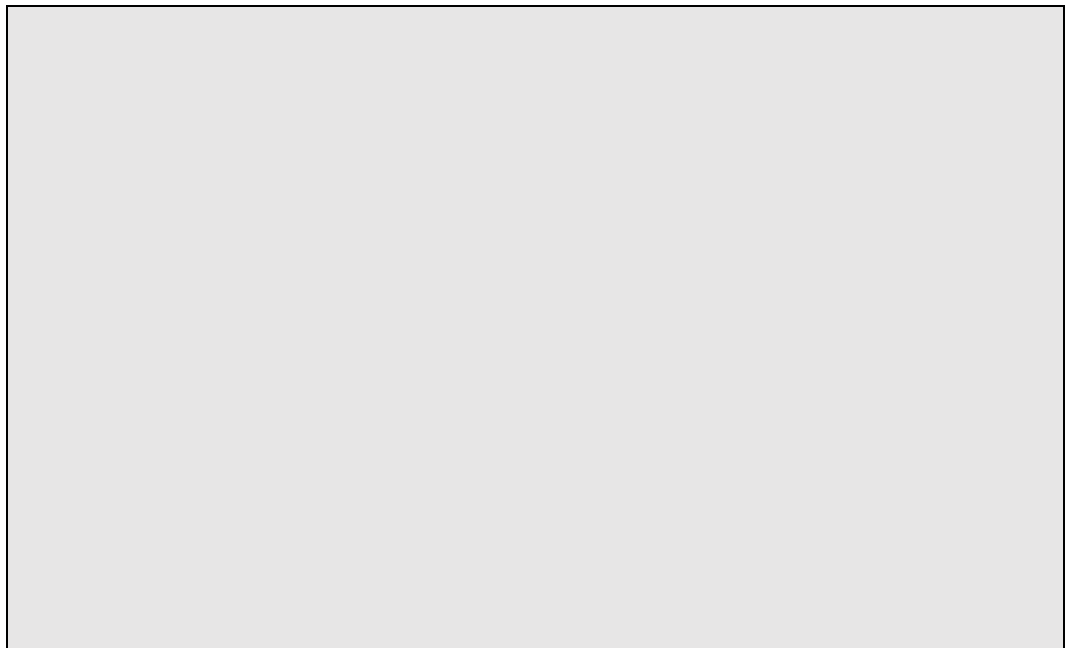
Adresse

Numéro de téléphone / courriel

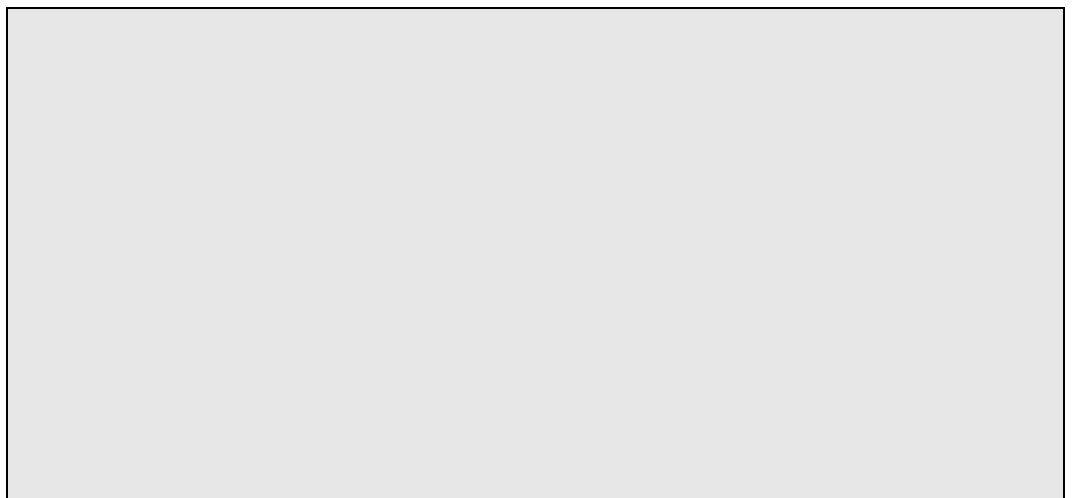
Statut envisagé par le porteur de projet (Particulier, SARL, SA, etc.) **Attention pour tout changement de statut pendant la durée de validité, une mise en concurrence devra être réalisée*



Présentation de l'activité actuelle du candidat ou des membres du groupement. ** Fournir les comptes de résultat et bilan des 3 dernières années ou revenus des 3 dernières années pour les personnes physiques.*



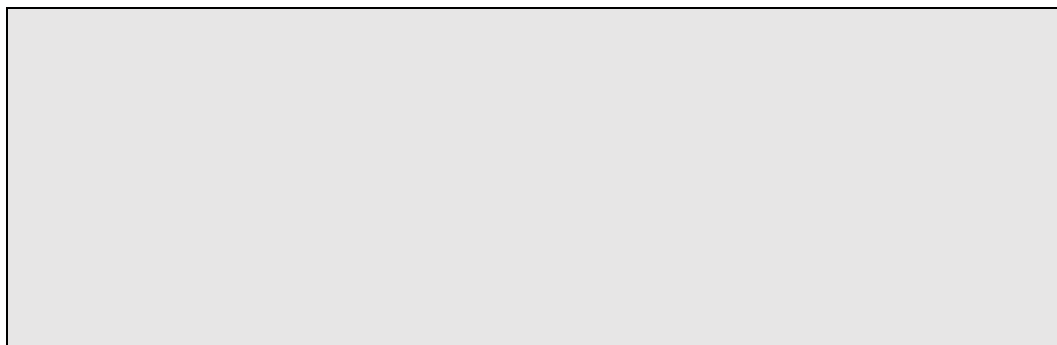
Références éventuelles de la réalisation de projets de nature similaire



II) DOSSIER RELATIF A L'OFFRE

1. Choix de l'emplacement à occuper

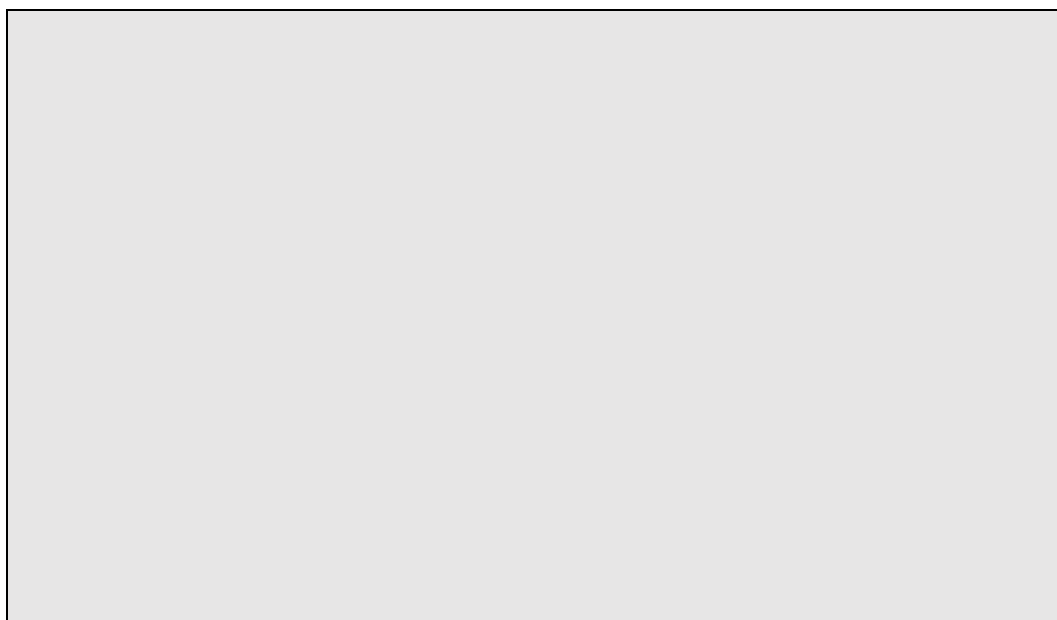
Préciser le ou les numéro(s) des emplacements sur le(s)quel(s) votre candidature se porte en indiquant, un ordre de préférence (** les numéros des emplacements sont indiqués dans la pièce 2 fiche descriptive*)



Joignez au présent dossier les photos montrant qu'une visite de l'emplacement a été réalisée.

2. Présentation de l'activité envisagée

Description du projet (** Une note doit être jointe au dossier de candidature précisant l'activité envisagée, la qualité de service proposée, le caractère innovant du projet*)

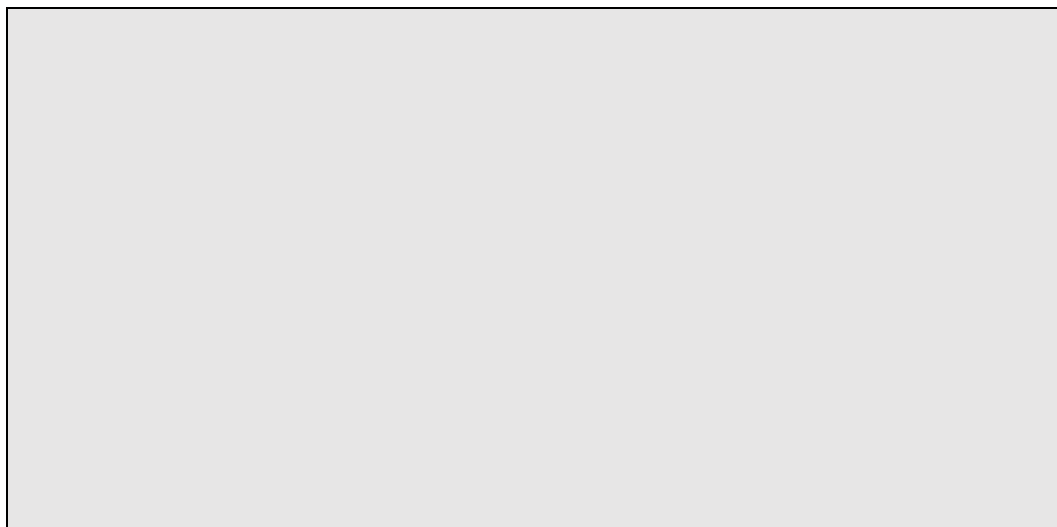


Avec quels partenaires l'activité serait-elle mise en place et exploitée ? (* le cas échéant, le candidat devra joindre des lettres d'engagements et CV des partenaires qu'il aura identifiés pour la mise en œuvre de son projet)

Quelle est l'expérience du candidat et de ses partenaires en la matière ?

Valeur ajoutée que le projet apporte à la voie d'eau

Quels sont, le cas échéant, vos liens avec la commune sur laquelle se situe l'emplacement à occuper ? Quels seraient les apports du projet pour la commune et la vie locale ?

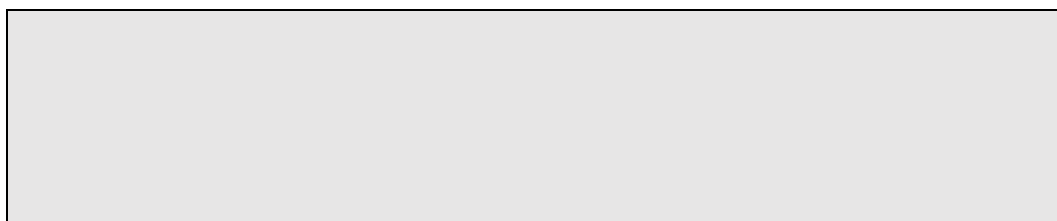


3. Fonctionnement de l'activité

Emplois créés



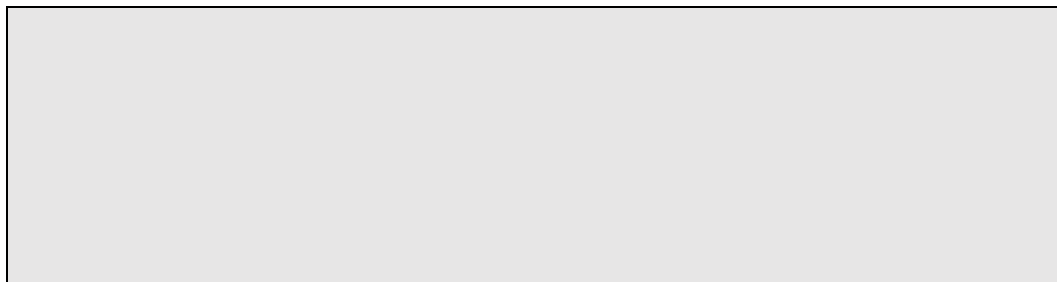
Périodes et horaires d'ouverture



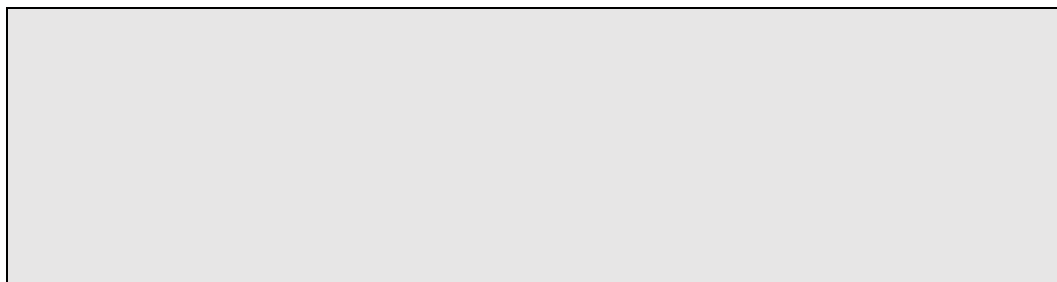
Évaluation des clientèles ou publics attendus (* *fournir une étude de marché*)



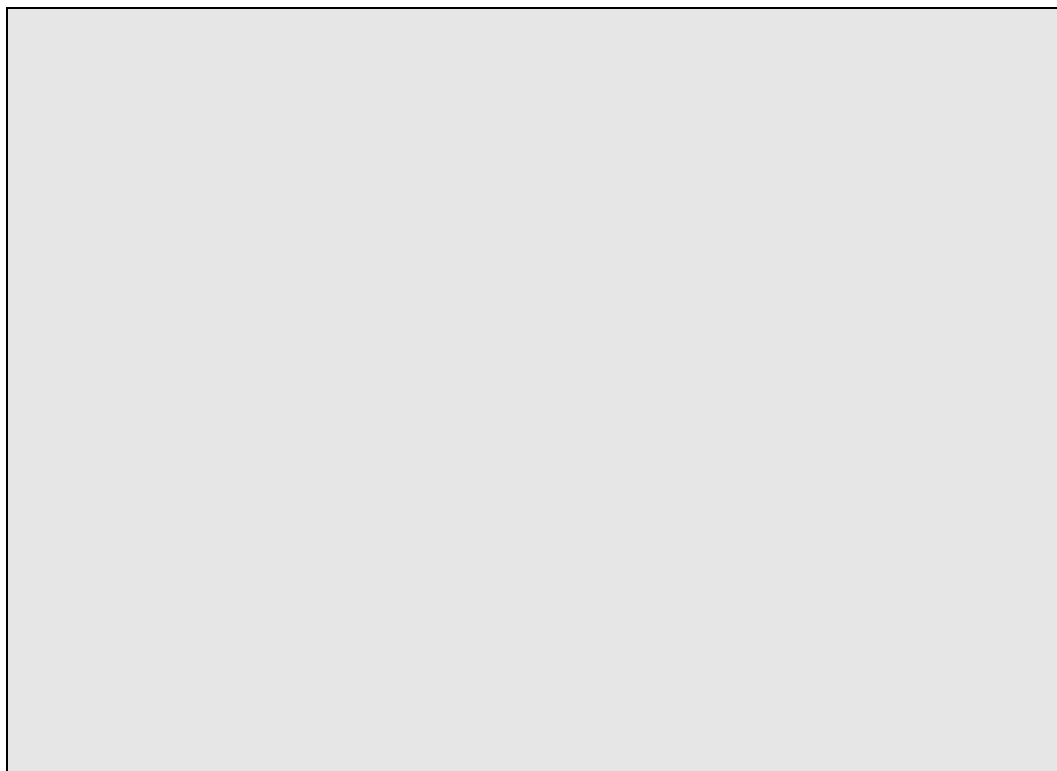
Quels sont les moyens (matériels, humains) et l'organisation mise en œuvre pour exploiter l'(es) activité(s) envisagée(s) ? Les équipements nécessaires (ex : bateau) sont-ils déjà disponibles ? Si non, quelles démarches ont été engagées pour leur acquisition ?



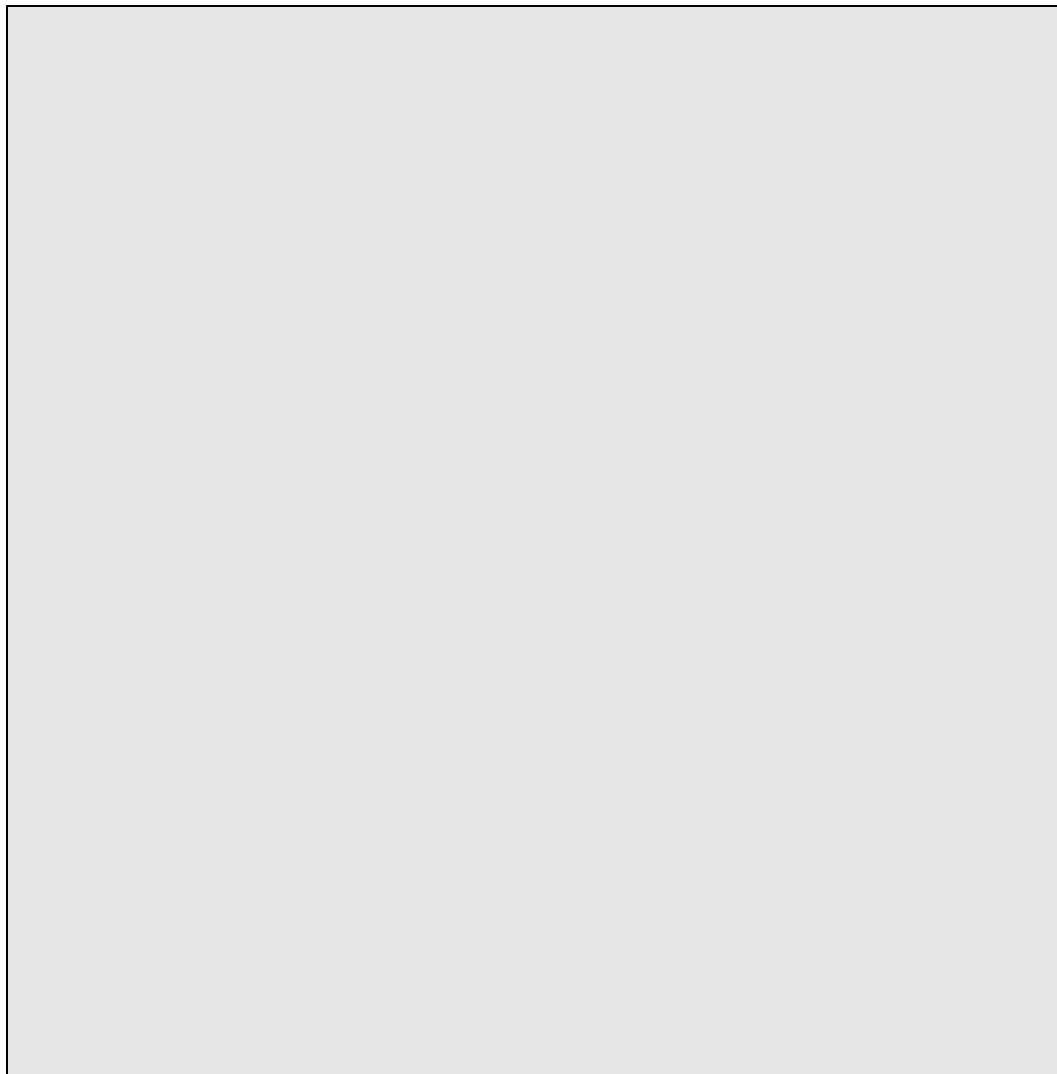
Quelle est la date prévisionnelle / souhaitée de mise en exploitation commerciale ?



En quoi le projet s'inscrit-il dans une perspective de développement durable (écoconstruction, gestion des déchets, économies d'énergie, fournisseur circuit-court, accès PMR, insonorisation des installations etc.) ?



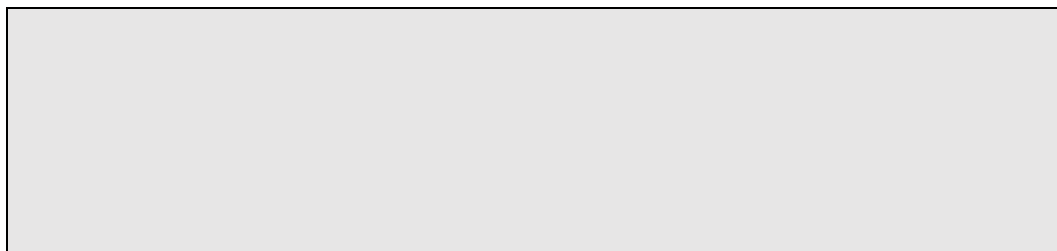
Indiquez comment vous avez pris en compte les contraintes réglementaires, de voisinage, de stationnement, d'accessibilité, de nuisances sonores, etc. (* se reporter à l'ensemble des contraintes identifiées dans l'appel à projet)



4. Présentation des équipements, installations et aménagements relatifs au projet

Plan d'eau mis à disposition par VNF :

Indiquez la surface de la totalité de l'occupation envisagée sur le plan d'eau mis à disposition (**le plan d'implantation à l'échelle de l'ensemble de l'occupation faisant apparaître les dimensions doit être joint au dossier de candidature**)



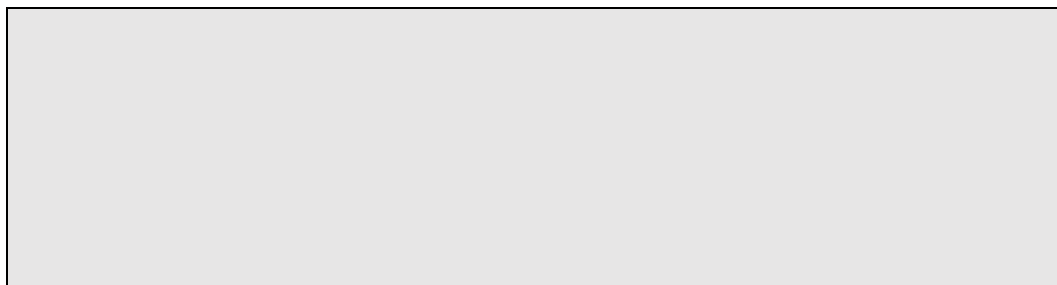
Détail sur les éventuels équipements utiles pour le projet : (* *fournir une note descriptive qui précise les informations suivantes*)

- le dispositif d'amarrage envisagé ;
- les moyens envisagés (ouvrages d'accostage avec leurs dimensions) pour l'accès au bateau ou à l'établissement flottant ;
- en dehors de la jetée qui dispose d'un système d'assainissement et de délivrance de fluides, indiquez les besoins de raccordement aux réseaux (ex : fluide et/ou assainissement) ;
- les mesures d'insonorisation du bateau/établissement flottant ;
- l'ensemble des travaux et aménagements nécessaires pour le projet

Les descriptifs utiles (note, plans, schémas, photos, etc.) doivent être joints au dossier de candidature.

Emplacement terrestre mis à disposition par VNF

Indiquez la surface de la totalité de l'occupation envisagée sur l'emplacement terrestre mis à disposition (**le plan d'implantation à l'échelle de l'ensemble de l'occupation, des installations et des éventuels autres équipements, faisant apparaître les dimensions, doit être joint au dossier de candidature**).

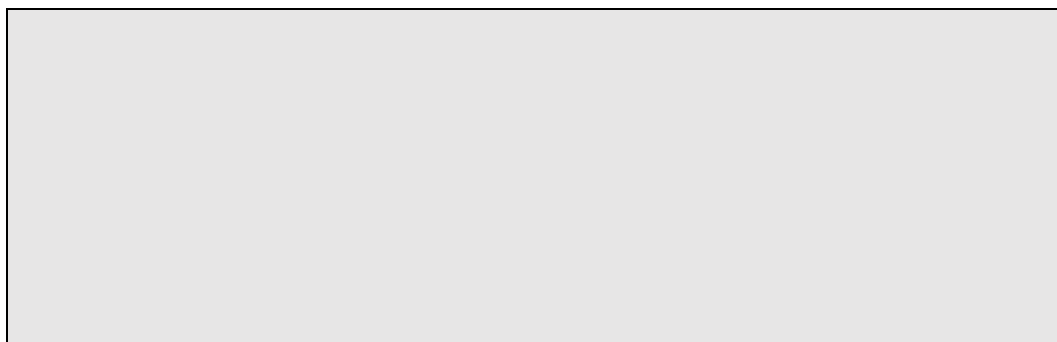


Détail sur les éventuels équipements utiles pour le projet : (* *fournir une note descriptive qui précise les informations suivantes*)

- les équipements à installer sur l'emplacement terrestre mis à disposition ;
- les besoins de raccordement aux réseaux (ex : fluide et/ou assainissement) ;
- l'ensemble des travaux et aménagements nécessaires à la mise en œuvre (qui devra être détaillée) du projet ;
-

Les descriptifs utiles (plans, schémas, photos, etc.) doivent être joints au dossier de candidature.

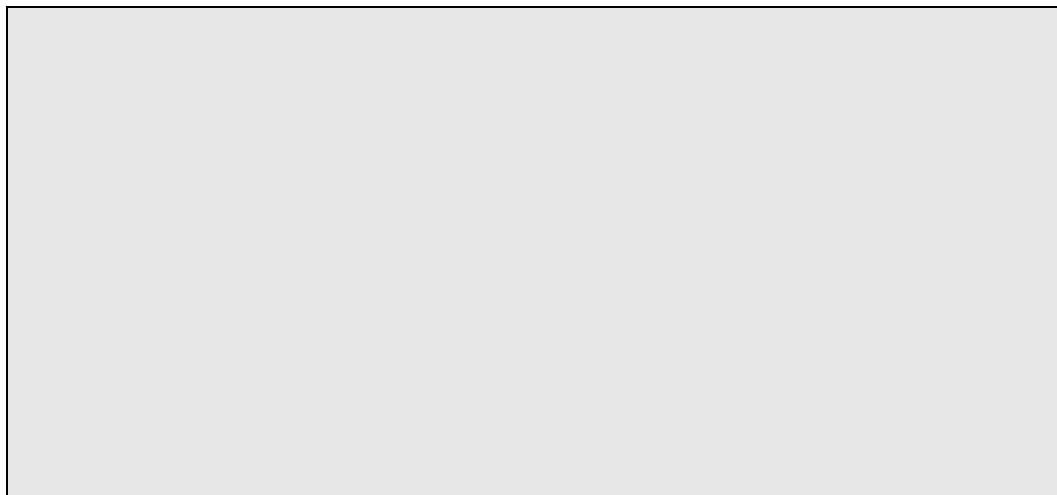
Quelles sont les spécificités esthétiques du projet en termes d'intégration dans le tissu urbain et le paysage ? (* *le candidat pourra transmettre un ou plusieurs visuel(s) d'intégration du projet dans l'environnement à proximité*).



5. Indications de la durée souhaitée de la convention d'occupation temporaire (VNF)

La durée de base de la convention d'occupation temporaire est de cinq ans. **Le candidat peut proposer une durée supérieure d'une durée maximale de dix ans afin de permettre l'amortissement des investissements, sur le domaine public fluvial**

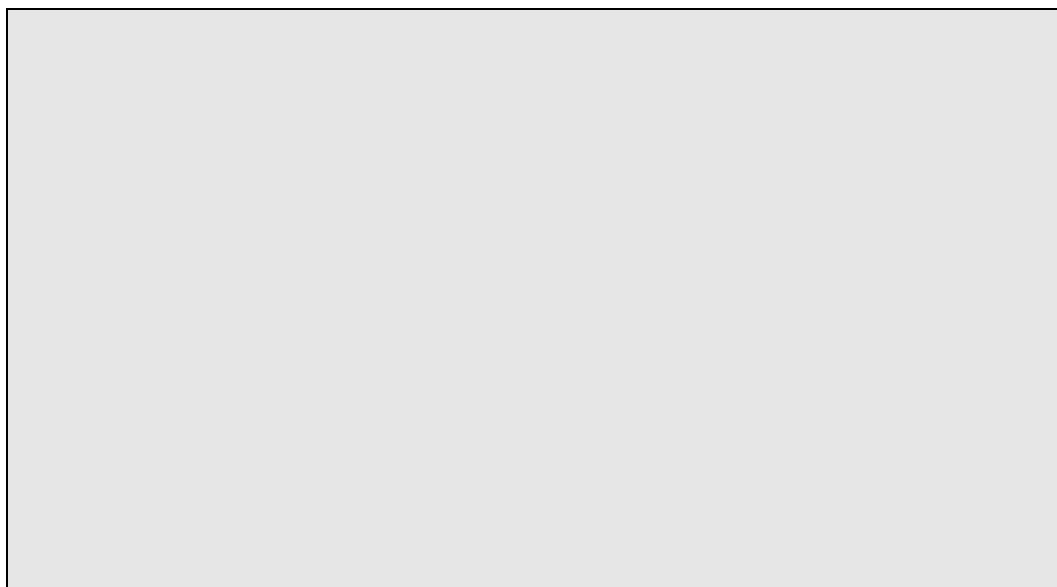
Indiquez la durée souhaitée de la convention d'occupation temporaire et justifiez toute durée supérieure à cinq ans.



6. Proposition en matière de redevance d'occupation domaniale

Indiquez le montant de la redevance d'occupation annuelle que vous proposez de verser à VNF, s'il est supérieur au montant de la redevance de base qui s'appliquerait selon les caractéristiques de votre occupation (se reporter au point « 7.2. « Redevance domaniale » de la pièce 1 « notice explicative de la procédure d'appel à projets » et à la pièce 2 « montant de la redevance de la fiche descriptive des emplacements à occuper »).

Pour rappel, il s'agit d'un critère de sélection (cf. « l'avis de publicité »).



7. Eléments économiques et financiers du projet

7.1 : Présentation du compte d'exploitation prévisionnel du projet sur la durée souhaitée de la convention d'occupation temporaire

Les candidats sont invités à remplir un compte d'exploitation prévisionnel fourni en annexe (se reporter à la pièce 5 de l'appel à projets) qui précisera les données économiques et financières de leur projet (charges, produits, chiffre d'affaires).

N.B : Le compte d'exploitation prévisionnel doit prendre en compte et intégrer toutes les années de la durée souhaitée de la convention d'occupation temporaire.

Pour réaliser le compte d'exploitation prévisionnel, le candidat peut prendre pour hypothèse une entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire dans les deux mois suivant la date limite de remise des candidatures. Cette date, donnée comme hypothèse de travail, n'est pas contractuelle et n'engage pas VNF.

7.2 Présentation du plan de financement du projet sur la durée souhaitée de la convention d'occupation temporaire

- détaillez les investissements projetés et les sources de financement mobilisées
- précisez également leurs modalités d'amortissement sur la durée souhaitée de la convention d'occupation temporaire.

8. Pièces à fournir avec le dossier de candidature

- le présent dossier de candidature signé,
- des photos montrant qu'une visite de l'emplacement a été réalisée,
- un Kbis de moins de trois mois pour une entreprise ou les statuts pour une association
- la copie d'une pièce d'identité pour le gérant ou la personne habilitée à engager le candidat,
- le *curriculum vitae* présentant le parcours du gérant ou de la personne habilitée à engager le candidat,
- le dernier avis d'imposition pour un particulier, les bilans et les comptes de résultats des trois derniers exercices pour une entreprise ou les comptes des trois dernières années pour une association,
- un descriptif de l'activité, de la qualité de service proposée, du caractère innovant du projet
- le plan d'implantation à l'échelle du plan d'eau et/ou de l'emplacement terrestre faisant apparaître les dimensions ainsi que des éventuels autres équipements envisagés pour le projet,;
- des visuels du projet envisagé par le candidat, permettant d'apprécier son intégration dans le paysage local ;
- une étude de marché ou, à minima, une mini étude ciblant la fréquentation et les tarifs éventuels correspondant à l'activité envisagée par le candidat,
- le plan d'affaires (fourni en annexe), dûment rempli, sur la durée souhaitée de la convention d'occupation temporaire,
- le plan de financement des investissements sur la durée souhaitée de la convention d'occupation temporaire,

Spécifiquement, pour une activité sur un bateau/établissement flottant :

- le certificat d'immatriculation du bateau et, le cas échéant, pour l'établissement flottant
- le titre de navigation valide du bateau
- l'extrait des droits réels du bateau ou de l'établissement flottant
- l'attestation d'assurance du bateau ou de l'établissement flottant
- s'ils existent, les documents relatifs à l'accueil du public (attestation préfectorale de conformité, arrêté d'exploitation, rapport de la commission de sécurité)
- tout document que le candidat jugera utile afin de répondre aux éléments demandés dans l'appel à projet et aux critères de sélection mentionnés dans l'appel à projet.

Spécifiquement, pour une activité de loisirs nautiques :

- un justificatif permettant de vérifier la conformité réglementaire de l'encadrement par une personne titulaire d'un diplôme visé aux articles R. 212-1 et R.212-2 du code du sport. Ce diplôme garanti la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers.

Il est porté à l'attention des candidats que la complétude du dossier de candidature à transmettre auprès de VNF étant un critère de recevabilité (cf. « avis de publicité »), VNF se réserve le droit d'écarter une candidature qui ne présenterait pas l'ensemble des pièces demandées et listées ci-dessus.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus.

Le

Signature